



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 75076

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le rapport d'information sénatorial n° 223 de M. François Trucy, intitulé « Les jeux de hasard et d'argent en France : l'Etat croupier, le Parlement croupion ? ». Pour le rapporteur, la Française des Jeux ne peut se dispenser de veiller à ce que ses distributeurs respectent l'interdiction légale de vendre des jeux aux mineurs. Elle lui semble suffisamment organisée et proche de son réseau pour obtenir ce résultat. Les moyens existent et elle peut les mettre en place. Il souhaiterait connaître sa position sur cette constatation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75076

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1841